

Communiqué de presse

Montreuil, le 7 décembre 2022

Fin 2021, le nombre de travailleurs indépendants dépasse désormais 4 millions

Fin 2021, les Urssaf dénombrent 4,1 millions de comptes de travailleurs indépendants (TI). Leur progression ne semble pas avoir été freinée par les restrictions liées à la crise sanitaire, encore nombreuses début 2021. Ainsi, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de 8,6 % en 2021 (après + 8,1 % en 2020), porté par la croissance soutenue des auto-entrepreneurs (+ 15,3 % en 2021, après + 17,6 % en 2020), tandis que le statut de TI classique a enregistré une hausse de 1,6 %. Les auto-entrepreneurs (AE) représentent désormais 54,2 % des travailleurs indépendants. Parmi eux, la proportion ayant déclaré un chiffre d'affaires positif – les AE dits économiquement actifs – augmente (70,9 % en 2021, soit 1,5 point de plus qu'en 2020) tout en restant inférieure à son niveau de 2019 (72,4 %).

La hausse du nombre de travailleurs indépendants concerne la quasi-totalité des activités exercées par les AE et la plupart de celles exercées par les TI classiques.

Les femmes sont moins représentées parmi les indépendants, quel que soit le statut. Elles sont 38 % parmi les TI classiques et 40 % parmi les AE. Néanmoins, quand elles sont en auto-entreprise, elles sont proportionnellement davantage économiquement actives que les hommes (75,6 % contre 67,8 %). Les auto-entrepreneurs sont plus jeunes que les TI classiques. Près de trois-quarts de ces derniers sont âgés de plus de 40 ans, tandis que plus de la moitié des auto-entrepreneurs ont moins de 40 ans.

Fin 2021, près de 23 % des auto-entrepreneurs cumulent leur activité individuelle avec un emploi salarié dans le privé. Dans la population des TI classiques, la part de polyactifs est inférieure à 7 %. Ces proportions diffèrent selon les secteurs.

Au titre de 2020, les travailleurs indépendants classiques ont déclaré un revenu moyen de 41 258 euros, en baisse de 3,2 % par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire. Celle-ci a particulièrement affecté le secteur des taxis-VTC, de l'hébergement, du commerce de détail sur les marchés, des arts, spectacles et autres activités récréatives, de la restauration et débits de boissons mais aussi de la coiffure et soins du corps.

En 2021, les revenus des auto-entrepreneurs rattrapent leur niveau moyen d'avant crise (6 254 euros en 2021, et 6 117 euros en 2019). Celui-ci avait baissé de 9,9 % en 2020 (5 514 euros). Seuls les secteurs des taxis-VTC et des activités sportives n'ont pas retrouvé leur niveau de revenu moyen de 2019.

Enfin, 17,2% des travailleurs indépendants sont employeurs en 2021 (706 000 indépendants). 36,4 % des travailleurs indépendants classiques ont des salariés contre 0,9 % des auto-entrepreneurs.

Contact presse : contact.presse@acoss.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,35 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 595,5 milliards d'euros encaissés auprès de 10,68 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.